

AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que les budgets 2022 des fabriques d'Églises suivantes ont été votés et approuvés en séance du Conseil communal en date du 28 septembre 2021 :

- Fabrique d'église SAINT-PIE X au Petit-Ry ;
- Fabrique d'église SAINT GÉRY de Limelette ;
- Fabrique d'église NOTRE DAME de Mousty ;
- Fabrique d'église SAINT JOSEPH de Rofessart ;
- Fabrique d'église NOTRE DAME D'ESPÉRANCE de Louvain-la-Neuve ;
- Fabrique d'église NOTRE DAME DE BON SECOURS de Céroux ;
- Fabrique d'église SAINT RÉMY d'Ottignies ;
- Fabrique de l'ÉGLISE PROTESTANTE de Wavre.

Ces documents peuvent être consultés au Service Finances, espace du Cœur de Ville 1 - 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, à partir du 11 octobre 2021.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 7 octobre 2021.

Le Directeur général,



Grégory Lempereur



La Bourgmestre,



Julie Chantry